

Image not found or type unknown



Modification Contrat de construction de maison individuelle

Par **Mikywallas**, le **30/10/2015** à **18:13**

Bonjour

Nous avons signer un contrat de construction de maison individuel (CCMI) le 19/10/2015.

Le 30/10/2015, l'entrepreneur m'appelle pour me signer qu'il doit avoir des modifications au niveau des menuiseries et de la toiture, dû au condition des bâtiments de France. Le montant des modifications est de 4000 €

Doit-on supporter ces modifications ? Ou l'entrepreneur doit-il le prendre en charge ?

Merci d'avance
Cordialement